



FR

COMMISSION DES FINANCES
66^{ème} session
Rome, 30 septembre 2009

UNIDROIT 2009
AG/Comm. Finances (66) INF.
Original: anglais/français
Novembre 2009

Document d'information sur les contributions extra-budgétaires reçues au cours de l'année 2009 et sur leur utilisation pour les projets de l'Institut

(préparé par le Secrétariat d'UNIDROIT)

<i>Sommaire</i>	<i>Pour information des membres de la Commission des Finances</i>
<i>Action demandée</i>	<i>Aucun</i>
<i>Document connexe</i>	<i>Aucun</i>

Introduction

1. Lors de sa 60^{ème} session, l'Assemblée Générale avait manifesté son intérêt à connaître dans le détail les contributions extra-budgétaires versées par les Etats membres ou par des personnes ou institutions privées. Le Secrétariat a préparé des documents à cet effet qui ont été soumis au Conseil de Direction à sa 86^{ème} session (Rome, 16-18 avril 2007), à la Commission des Finances à sa 62^{ème} session (Rome, 4 octobre 2007) et à l'Assemblée Générale à sa 61^{ème} session (Rome, 29 novembre 2007), pour avoir leur avis.
2. Le Conseil de Direction et la Commission des Finances ont partagé l'intérêt manifesté par l'Assemblée Générale et ont convenu que ces contributions auraient été mieux appréciées si elles étaient présentées en relation à chaque activité et projet de l'Institut. Cela peut permettre aux institutions d'UNIDROIT d'avoir un cadre plus précis des finances de l'Institut.
3. Ce document résume les contributions qui ont été, ou seront, reçues en 2009 et les dépenses relatives. Il faut noter que d'autres apports, tels que l'organisation directe de réunions, la prise en charge de frais et les prestations de personnes extérieures à l'Institut, provenant de Gouvernements d'Etats membres ou d'autres institutions ou personnes privées, ne figurent pas dans le tableau. En particulier, le Secrétariat désire rappeler que le Gouvernement suisse a organisé à Genève en 2008 et en 2009 les deux sessions de la Conférence diplomatique pour l'adoption du projet de Convention sur les titres intermédiés.

Résumé des contributions extra-budgétaires reçues au cours de l'année 2009 et sur leur utilisation pour les projets de l'Institut

1. PROGRAMME DE BOURSES

L'Institut a reçu en 2009 les contributions suivantes :

- du Gouvernement de Corée (€ 7.095,72)
- de la UK Foundation for International Uniform Law (€ 5,837.71)
- des membres du Conseil de Direction (€ 2,450)
- du Secrétaire Général (€ 1,500),

qui ont permis de financer plusieurs bourses, pour des périodes de recherche d'environ deux mois dans la Bibliothèque d'UNIDROIT pour des jeunes chercheurs appartenant à des pays en voie de développement ou à l'économie en transition, qui s'ajoutent au Programme de bourses financé par le budget régulier d'UNIDROIT (€ 10.000).

2. PROJET "MARCHES DE CAPITALUX"

L'Institut a reçu en 2009 la somme suivante:

du Gouvernement néerlandais	€ 30.000,00	pour le financement partiel du poste du chercheur affecté au projet
-----------------------------	-------------	---

Cette somme, qui n'avait pas été prévue au budget, sera incluse dans les Comptes 2009, ainsi que les dépenses auxquelles elle a été destinée, pour des raisons comptables et de transparence.

3. PROTOCOLE SPATIAL A LA CONVENTION DU CAP

L'Institut a reçu en 2009 les sommes suivantes:

de la UK Foundation for International Uniform Law	€ 16.041,07	pour financer un poste d'assistant chercheur
de l'Agence Spatiale Allemande	€ 8.000,00	
de la US Foundation for International Uniform Law	€ 26.900,00	

4. BANQUES DE DONNEES

L'Institut avait reçu en 1999 des donations privées importantes qui ont permis de financer jusqu'à l'année 2006 la banque de données UNILAW, en particulier la rétribution d'un collaborateur à temps partiel (jusqu'au mois de mai 2007) et les frais du site Internet (jusqu'en 2006).

En 2009, la banque de données est financée par la Fondation de droit uniforme de la manière suivante:

collaborateur à temps partiel	€ 36,700.00
site Internet	
3 stages de 2 mois chacun pour des jeunes juristes	
remboursement partiel du coût du fonctionnaire affecté au projet	
total	

Pour plus de détails, il est possible de consulter les documents budgétaires de la Fondation de droit uniforme.